# Une borne Wifi à la mairie



La communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a installé en fin d'année dernière une borne wifi sur le bâtiment de la mairie afin de permettre l'accès gratuit à internet.

# BREVES

# Inauguration des travaux de restauration de la chapelle Saint-Maur.

La municipalité convie l'ensemble des montfauconnais à la cérémonie d'inauguration des travaux réalisés pour la restauration de la chapelle Saint-Maur, le mercredi 15 janvier



Après la messe célébrée à 10h en l'honneur de Saint Maur, une procession montera jusqu'au site de la chapelle pour la cérémonie d'inauguration proprement dite. Elle se clôturera par un apéritif.

#### Vœux à la population



La municipalité convie les habitants de Montfaucon à la présentation des vœux, le samedi 18 janvier 2020 à 18h30, à la salle polyvalente Lou Soulèu.

# <u>Horaires d'ouverture de la mairie et de l'Agence</u> postale

Pour mémoire, la mairie est ouverte tous les jours de 9h à 15h sans interruption.



L'Agence postale est également ouverte tous les jours de 9h à 15h non-stop ET LE SAMEDI MATIN de 9h à 12h.

#### Repas des aînés

En raison des échéances électorales de mars prochain, le repas des aînés a été repoussé au samedi 09 mai 2020. Il aura lieu, comme précédemment, à la salle polyvalente Lou Soulèu.

Les personnes concernées : celles nées en 1955 et avant.

#### Calendrier

Conformément à la réglementation afférente à la communication municipale en période pré-électorale, la municipalité n'a édité ni calendrier, ni agenda pour l'année 2020

#### **ASSOCIATIONS: KIFEKOI?!**

#### LES PONGISTES

Toute l'équipe des Pongistes vous souhaite une bonne et heureuse année 2020. Qu'elle vous apporte bonheur, amitié et santé.

Pour rappel les entrainements ludiques et sympathiques ont lieu tous les jeudis soir à partir de 18h dans la salle « Lou Souleù »



La porte est grande ouverte pour les personnes désireuses de nous rejoindre pour taper « la petite balle blanche » et permettre au sportif ou non sportif de passer un bon moment de détente et convivial.

> Meilleurs vœux sportifs 2020. Laurent SERVENT

#### **ISA DANCE**

A partir de **janvier**, les danses de salon se mettent au **Tango** !

Lundi soir, cours avancés—Mercredi soir cours débutants.

Et samedi 29 février : une date à retenir ! C'est la soirée dansante de l'association ISA DANCE

# LA MONTFAUCONNAISE

La Montfauconnaise vous attend nombreux, à son loto annuel le dimanche 05 janvier 2020 à 14h30, à la salle polyvalente Lou Soulèu.

Nombreux lots à gagner : bons d'achat, jambons, corbeilles garnies, repas au restaurant, etc.





## **EDITO**

En tout premier lieu, nous adressons à chacun d'entre vous nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2020. Que ces mois à venir, qui conclurons la décennie, comblent vos aspirations et vous procurent bonheurs, petits ou grands, santé, et prospérité en abondance.

Mais d'ores et déjà, arrêtons-nous sur ce mois de janvier qui, traditionnellement, est celui des « bonnes résolutions », comme en témoignent souvent les magazines (!) : faire du sport, arrêter de fumer, ne plus grignoter entre les repas, et bien d'autres choses encore.

Et si parmi toutes ces intentions, on y glissait celle d'agir pour la sauvegarde de notre patrimoine ? Entendez par là, notre patrimoine commun et collectif : en particulier, celui de la Nature si prodigue de ses bienfaits mais hélas malmenée de toutes parts, de même que celui de l'héritage culturel que nous ont laissé nos ancêtres.

Certains y oeuvrent déjà et depuis longtemps, à titre personnel comme par exemple ces promeneurs qui, lors de leurs balades, collectent les détritus qui émaillent encore et toujours nos campagnes. De même, les collectivités locales ainsi que le tissu associatif qui s'impliquent dans la restauration de monuments ou qui prennent part à la protection de l'environnement.

Pour sa part, la commune, profondément attachée à son identité et à son passé, s'y investit également. Elle considère en effet qu'il est de son devoir de participer à ce mouvement qui va « dans le bon sens ». Il s'agit pour elle d'un enjeu majeur que de léguer à nos enfants un beau, un riche patrimoine : naturel ou historique, il est le socle sur lequel se construiront les générations futures.

L'équipe municipale

#### SOMMAIRE

- 1 Editorial
- 2 L'actu municipale Zoom sur : le cadre de vie et l'environnement : appel au civisme, dépôts sauvages... Bloc-notes
- 3 Zoom sur : le cadre de vie et l'environnement (suite) - Travaux du parking en centre village
- 4 L'actu municipale (suite):
  Borne Wifi Brèves
  Associations: Kifékoi? Les
  Pongistes Isa Dance La Montfauconnaise
- **5 Associations** (suite): Les Amis des Montfaucon de France - Entraide et Amitié - Association de Tennis - APE - Les Amis de St Martin de Ribéris
- 6, Associations (suite) : ça s'est passé en décembre..AGENDA Ici et Ailleurs

Bulletin municipal édité par la mairie de Montfaucon - Date de parution : 27 décembre 2019 Responsable de publication : Olivier Robelet

#### L'ACTU MUNICIPALE

# **ZOOM** sur : le cadre de vie et l'environnement

#### Appel au civisme.

Plus que jamais et partout dans le monde, gouvernements, médias, associations se mobilisent pour sensibiliser les acteurs écono-

migues et les populations à prendre soin de l'environnement, à préserver la nature.

Dans nos territoires ruraux peut-être encore plus qu'ailleurs, chacun à son échelle peut agir, même mo-

destement, pour concourir à ce souci de protection de nos res-



sources et de nos espaces naturels. Cela se traduit par de petits gestes du quotidien comme le respect du tri de nos déchets ménagers, ou la chasse au gaspillage dans tous les domaines.

Cela passe aussi par le fait de s'abstenir de comportements néfastes, voire destructeurs, et contraires au civisme et au respect d'autrui.

Merci donc à tous ceux, enfants et adultes, entreprises, associations, collectivités ou particuliers qui adoptent dans leur quotidien une démarche éco-citoyenne.

Cela n'empêche pas de faire quelques rappels...surtout en ce début d'année. N'est-ce pas le moment idéal pour prendre, et surtout appliquer, de bonnes résolutions !?

# Dépôt sauvage de déchets



Interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, les dépôts sauvages font malheureusement touours partie de notre paysage.

Volumineux ou non et quel qu'en soit le contenu, ils constituent des dépôts d'ordures en un lieu où ils n'ont pas vocation à se trouver : chemins ruraux, espaces boisés, rivières... C'est un acte d'incivisme.

#### Une source de pollution

Ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages.

Outre qu'ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication, etc, ils provoquent des nuisances visuelles et olfactives.



Par ailleurs, l'abandon sauvage de déchets n'a aucune raison de persister puisque la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

### Les dispositions légales

Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés (art. L.541-2 du code de l'environnement).

Tout dépôt de déchets, dont les abandons d'épaves, est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal).

L'existence d'un dépôt sauvage fait l'objet d'une constatation par les autorités compétentes qui peuvent ensuite obliger le contrevenant à faire supprimer ces dépôts anarchiques.

Tout contrevenant est passible d'une amende qui peut aller de 35 € (article R 632-1 du code pénal), à 1500 € si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule (article R635-8 du code pénal).

## Interdiction de nourrir les animaux errants et/ou sauvages.

Cela part généralement d'une bonne intention que de donner pitance aux matous du quartier ou aux oiseaux.

Mais comme dit le proverbe « l'enfer est pavé de bonnes intentions »...

### **BLOC-NOTES**

#### **Elections**

Pour les prochains scrutins, pensez à signaler en mairie tout changement d'état civil et d'adresse. Date limite d'inscription sur les listes le 07/02/20. Merci de vous rapprocher de l'accueil de la mairie. vous pouvez également transmettre ces informations par mail à : accueil@montfaucon.fr, ou par téléphone au 04.66.50.06.46.

#### Pôle Communication/associations

tel: 04.66.50.60.71

horaires: 9h-15h lundi, mardi, jeudi et 9h-13h mercredi et vendredi

Numéro astreinte Services Techniques en cas d'urgence : 07.55.59.86.13

Médiathèque – prêt de livres **REOUVERTURE le mercredi 08 janvier 2020 pour** la permanence du matin.

Permanences: mercredi 9h30 - 11h30 et vendredi

16h30 - 18h30

#### Page 3



#### Les dispositions règlementaires

Le règlement sanitaire départemental du Gard dispose dans son article 120 que : « il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages, ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs ».

Quand l'interdiction existe, comme c'est donc le cas dans le Gard, il convient de savoir que lorsqu'on y contrevient, on peut s'exposer à une amende de plus de 400€ (article 131-13 du code pénal).

l'enfer notamment pour le voisinage qui en subit les désagréments : déjections, odeurs, sans parler des risques de maladie véhiculés par ces animaux qui ne sont soumis à aucun contrôle vétérinaire.

# Des arbres sur la rue de la République



Afin d'embellir l'artère principale de Montfaucon, une rangée d'arbres a été plantée courant décembre sur environ 200 m. rue de la République face au complexe salle polyvalente/médiathèque.



Quatorze cyprès et deux oliviers ont maintenant pris place en bordure de cette voie de circulation et enioli-I vent cette entrée de Montfaucon menant au cœur du village.





# Les travaux du parking au Cœur de Village se poursuivent.

Commencés fin 2019, les travaux d'aménagement de la nouvelle aire de stationnement en centre village

Toiture et faux plafond ont disparu et le processus de désamiantage est achevé. Reste à ôter la charpente.

Ensuite, la seconde phase des aménagements va donc pouvoir s'amorcer : sols, murs, façade...